

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Bédarrides - Monteux - Penneles-Fontaines - Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	46	Absents représentés :	6
Présents	34	Absents non représentés :	6
VOTANTS			40

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 30 octobre 2017, après convocation légale reçue le 24 octobre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Jean BERARD, M. Henri BERNAL, Mme Sandrine BRAUD, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Gwenaël CLAUDON, Mme Patricia COURTIER, M. Jean-Claude DANY, M. Dominique DESFOUR, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Christian GROS, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAYE, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, Mme Mireille PEREZ, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Pascal BONNIN (pouvoir donné à M. Gwenaël CLAUDON), Mme Martine CASADEÏ (pouvoir donné à M. Michel PERRAND), M. Jacques GRAU (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR), M. Mario HARELLE (pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON), M. Alain MILON (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), Mme Emmanuelle ROCA (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA).

Etaient Absents non représentés : M. Rémy ARNAUD, M. Gérard GERENT, M. Yannick LIBOUREL, Mme Isabelle VINSTOCK, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Désignation des Conseillers Communautaires au Conseil Intercommunal de
Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que l'article 1^{er} du règlement intérieur prévoit la composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Les membres du CISPD sont déclinés comme suit :

- les membres de droit,
- les élus,
- les personnes désignées par Monsieur le Préfet,
- les personnes désignées par le Président du CISPD.

La composition des élus se présente de la manière suivante :

- Le président du Conseil régional ou son représentant,
- Le président du Conseil Départemental ou son représentant,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 09.11.2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Le Maire de chaque commune membre ou son représentant,
- Ville de Monteux : 2 élus
- Ville de Pernes-les-Fontaines : 2 élus
- Ville d'Althen-des-Paluds : 1 élu
- Ville de Sorgues : 2 élus
- Ville de Bédarrides : 1 élu

Il convient donc de désigner des Conseillers Communautaires au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Sont proposés :

Pour Monteux :

- Michel MUS
- Isabelle VINSTOCK

Pour Pernes-les-Fontaines :

- Françoise LAFAURE
- Laurence MONTERDE

Pour Althen-des-Paluds :

- Bernard LE MEUR

Pour Bédarrides :

- Didier DANIEL

Jean BERARD représentant Christian TORT au titre de Maire de la commune de Bédarrides.

Pour Sorgues :

- Dominique DESFOUR
- Ronan PATURAUX

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE les Conseillers Communautaires au sein du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance comme suit :

Pour Monteux :

- Michel MUS
- Isabelle VINSTOCK

Pour Pernes-les-Fontaines :

- Françoise LAFAURE
- Laurence MONTERDE

Pour Althen-des-Paluds :

- Bernard LE MEUR

Pour Bédarrides :

- Didier DANIEL

Jean BERARD représentant Christian TORT au titre de Maire de la commune de Bédarrides.

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 09 . 11 . 20 17

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Pour Sorgues :

- Dominique DESFOUR
- Ronan PATURAUX

DESIGNE Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire de Sorgues, Vice-Président du CISPD.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 09.11.2017